

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2024 PAR EQUIPES MIXTES

Règlement de la compétition

Ce règlement est complété par les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles, les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

DATES ET LIEUX

1 ^{er} tour : dimanche 17 Mars 2024	à LA PREE LA ROCHELLE
2 ^{ème} tour : dimanche 1er Septembre 2024	à SAINTES
3 ^{ème} tour : dimanche 15 Septembre 2024	à ROYAN
4 ^{ème} tour : dimanche 6 Octobre 2024	à ROCHEFORT OCEAN

FORMULE DE JEU et séries :

Simple Stableford **brut**

Équipes mixtes de **5** joueurs (1) messieurs et/ou dames.

Repères : **Rouges** pour les Dames, **Jaunes** pour les messieurs.

Une seule série chez les Dames, une seule série chez les Messieurs

VAINQUEUR ET DEPARTAGE :

Comptent pour le classement, les **4** meilleurs scores bruts de chaque équipe pour chacun des 4 tours.

En cas d'égalité après les 4 tours, les équipes sont départagées par l'addition du 5^{ème} score du premier, du 2^{ème} et du 3^{ème} tour. Si l'égalité persiste, addition des 1^{ers} scores, puis des 2^{èmes}, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION DES EQUIPES :

Épreuve ouverte à l'ensemble des clubs de Charente Maritime, affiliés à la FFGolf.

Plusieurs équipes (3 maxi ou 4 avec dérogation) par club peuvent être engagées à chaque tour (2).

La composition des équipes peut varier entre les 4 tours sous réserve que les conditions d'index soient respectées.

Les clubs d'entreprises (corpo) peuvent constituer ensemble une ou plusieurs équipes (corpo1, corpo2, ...)

ATTENTION : le jour de la compétition, tous les participants devront respecter les règles de sécurité sanitaire édictées par les pouvoirs publics et/ou en vigueur sur le golf hôte.

(1) Membre abonné d'un Club du département 17 et de son association sportive, titulaire de la licence FFG 2024 et ayant fourni son certificat médical et/ou son questionnaire de santé confirmant son aptitude à la pratique du Golf en compétition. Chez les Jeunes seuls les Cadets Filles ou Garçons et les Minimes Filles ou Garçons déjà classés peuvent participer.

(2) Selon le nombre total d'équipes inscrites, par dérogation et sur demande expresse de leur part, une 4^{ème} équipe pourra parfois être acceptée.

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de La Rochelle, sous le n° W172002083

Siège social : 2, rue des Bouvreuils, 17200 Royan

Tel : 05.46.38.40.90 – Fax : 05 46 02 27 01 – Courriel : cdgolf17@aol.com

COMPOSITION des équipes :

Les équipes doivent être composées de **5 joueuses/joueurs dont le total des index arrondis est supérieur ou égal à 72.**

Une équipe de 4 joueurs pourra être acceptée si le total des index des 4 joueurs est strictement supérieur à 58.

Index minimum autorisé : 8.5 (arrondi à 9), Index maximum ramené à 24.4 (arrondi à 24).

L'index pris en compte est celui du mercredi précédant l'épreuve.

C'est le total des 5 index arrondis qui sera pris en compte pour vérifier la conformité de l'équipe,

MOYENS de transport :

Conformément aux règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs, les joueurs et cadets éventuels doivent marcher à tout moment pendant le tour. **Ce qui signifie que le jeu en voiturette est interdit.**

... sauf EXCEPTION suivante : tout joueur porteur d'une licence stipulant « Buggy Yes » **ou bien** en l'absence d'une telle licence, un joueur atteint d'une pathologie invalidante permanente reconnue, pourra, *par dérogation spéciale du Comité de l'épreuve et sur demande expresse de son club,* prétendre à jouer en voiturette.

INSCRIPTIONS :

Pour chaque tour, les clubs participants

– adressent **au Club qui reçoit et au Comité Départemental, par fax ou par mail, la fiche d'inscription d'équipe(s) -liste des équipiers potentiels-.** Cette fiche doit parvenir au Club et au Comité **au plus tard le mercredi qui précède la compétition.**

- remettent le jour de l'épreuve, via le joueur du club qui prend le premier départ, _

○ **la (ou les) fiche(s) de composition d'équipe** en n'oubliant pas de mentionner le numéro de l'équipe (si plusieurs) et l'heure de départ retenue pour chaque joueur

○ **le chèque d'inscription d'un montant égal à 100 euros par équipe engagée.**

A défaut, le chèque (libellé au nom du CDGolf17), sera à envoyer à l'adresse du siège social du CDGolf17 (voir en bas de page).

Ou régler par virement bancaire en utilisant le RIB suivant :

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
15519	39093	00024725601	29	EUR	CCM SAINTES	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1551	9390 9300	0247	2560	129	CMCIFR2A
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)			
CCM SAINTES			COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE			
1 RUE EUGENE FROMENTIN			CHARENTE MARITIME			
17100 SAINTES			2 RUE DES BOUVREUILS			
05 46 93 62 77			17200 ROYAN			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.						
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ						



Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de La Rochelle, sous le n° W172002083

Siège social : 2, rue des Bouvreuils, 17200 Royan

Tel : 05.46.38.40.90 – Fax : 05 46 02 27 01 – Courriel : cdgolf17@aol.com

cdgolf.17

Comité Départemental de Golf de Charente-Maritime

Ligue Nouvelle Aquitaine

ORGANISATION DU JEU :

Avant la compétition

- Le Club qui reçoit, crée dans RMS une compétition « CDGolf17 Equipes tour n° x ».

Puis il y enregistre tous les joueurs potentiels des clubs engagés et imprime les cartes de scores par ordre alphabétique.

- Le Club qui reçoit se charge de placer les repères de départs, de marquer (sommairement) le terrain, de définir les règles locales et la position des drapeaux

- La grille des départs est réalisée par le logiciel du CDGolf17.

Les horaires de départ sont ensuite communiqués aux clubs, par le CDGolf17, le vendredi précédant la compétition.

A noter et ceci est une recommandation, non une interdiction : les joueurs et leurs index ne sont pas connus par le logiciel lors du tirage. Par conséquent un joueur classé 9 peut se retrouver avec un joueur (voire 2 joueurs) classés 24.

C'est pourquoi, pour limiter les parties « déséquilibrées », nous recommandons aux clubs d'éviter d'inscrire des joueurs ayant un index trop élevé s'ils ne sont pas en capacité de joueur comme un joueur classé moins de 30.

Les joueurs de chaque équipe partiront dans l'ordre défini par leur capitaine sur la fiche de composition de l'équipe remise au starter au plus tard avant le départ du 1er joueur de l'équipe.

Après la compétition :

- Le Club enregistre les cartes et reporte les scores BRUT et NET sur chaque carte. Il imprime les classements individuels en brut et en net (1 série Dames, 1 série Messieurs).

- Le CDGolf17 reporte les scores BRUTS individuels sur le logiciel de gestion de la compétition par équipes puis établit le classement par équipes avant de proclamer les résultats.

Remise des Prix et Prix :

A l'issue de chaque tour, le CDGolf17 récompensera les meilleurs en BRUT (la 1ère chez les Dames et le 1er chez les Messieurs. Puis les 6 meilleurs en NET (toutes séries -dames et hommes- confondues).

Les lots non remis ce jour-là seront conservés par le CDGolf17 qui les remettra, lors du dernier tour, à un représentant du Club auquel appartient la joueuse ou le joueur primé.

A l'issue des 3 tours de la compétition le CDGolf17 remettra le Trophée au représentant du Club classé 1er en BRUT et récompensera les équipiers des Clubs classés 1er, 2ème et 3ème. Le pot de l'amitié clôturera le championnat.

INDEMNITE d'occupation du terrain :

Les golfs qui reçoivent un tour de notre Championnat ne perçoivent aucun green-fee ce jour-là. C'est là une contribution et un soutien non négligeable que ces golfs apportent à notre Comité Départemental qui les en remercie très chaleureusement.

Cependant, à titre de dédommagement, le CDGolf17 versera aux Clubs organisateurs une indemnité financière par jour d'occupation du terrain d'un montant défini chaque année par la Ligue nouvelle Aquitaine (825€ en 2024).

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de La Rochelle, sous le n° W172002083

Siège social : 2, rue des Bouvreuils, 17200 Royan

Tel : 05.46.38.40.90 – Fax : 05 46 02 27 01 – Courriel : cdgolf17@aol.com

cdgolf.17

Comité Départemental de Golf de Charente-Maritime
Ligue Nouvelle Aquitaine

Rappel des objectifs de ce championnat :

Cette épreuve a été créée pour permettre au CDGolf17 de percevoir des recettes complémentaires destinées essentiellement au financement de sa politique en direction des JEUNES.

D'autre part, cette épreuve vise à faire participer en compétition par équipes des joueuses et des joueurs non éligibles pour intégrer les autres équipes de leur club qui, elles, participent déjà aux épreuves régionales ou nationales.

Le 14 Février 2024

* * * *

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de La Rochelle, sous le n° W172002083

Siège social : 2, rue des Bouvreuils, 17200 Royan

Tel : 05.46.38.40.90 – Fax : 05 46 02 27 01 – Courriel : cdgolf17@aol.com

REMARQUE : pour éviter tout malentendu

Chaque équipe de club est numérotée de 1 à 3, chaque joueur dans chaque équipe est identifié par une lettre. La grille des départs est établie automatiquement par un logiciel qui place en 1er tous les joueurs «A», puis tous les joueurs «B», puis tous les joueurs «C» et ainsi de suite.

Cette méthode, utilisée depuis des années, ne permet pas de départs «à la carte» d'autant plus que la liste des joueurs n'est pas nominative.

Exemple de grille des départs :

8:30	La Palmyre 1 A	Saintes 1 A	
8:40	Rochefort Océan 1 A	La Rochelle Sud 1 A	
8:50	Montendre 1 A	La Vallade 1 A	La Prée La Rochelle 1 A
9:00	Royan 1 A	Oléron 1 A	La Palmyre 2 A
9:10	Saintes 2 A	Rochefort Océan 2 A	La Rochelle Sud 2 A
9:20	Montendre 2 A	La Vallade 2 A	La Palmyre 3 A
9:30	Saintes 3 A	Rochefort Océan 3 A	La Palmyre 4 A
9:40	Saintes 4 A	La Palmyre 1 B	Rochefort Océan 1 B
9:50	Saintes 1 B	La Rochelle Sud 1 B	Montendre 1 B
10:00	La Vallade 1 B	La Prée La Rochelle 1 B	Royan 1 B
10:10	Oléron 1 B	La Palmyre 2 B	Saintes 2 B
10:20	Rochefort Océan 2 B	La Rochelle Sud 2 B	Montendre 2 B
10:30	La Vallade 2 B	La Palmyre 3 B	Saintes 3 B
10:40	Rochefort Océan 3 B	La Palmyre 4 B	Saintes 4 B
10:50	La Palmyre 1 C	Saintes 1 C	Rochefort Océan 1 C

Etc.

Ainsi quand dans un Club, un équipier demande à jouer «tard», il vaut mieux le positionner sur la fiche de composition d'équipe comme joueur «C» ou «D» ou «E».

Dans l'exemple ci-dessus, les joueurs placés en position «**C**» ne jouent qu'à compter de 10h50.

Merci d'en informer vos joueurs afin d'éviter aux bénévoles et aux organisateurs des remarques parfois plutôt acerbes.

Merci de votre compréhension et de votre amicale collaboration.

Daniel DESMAREST, président du CDGolf17

* * * *